

Info Château-Chalon



ÉDITO Ce numéro 90 contient un paragraphe important consacré aux déchets ménagers et aux modifications qui interviennent désormais depuis ce mois d'octobre. Des affiches ont été diffusées dans la cadre d'une campagne de communication qui devrait toucher toute la population jurassienne, mais notre commune étant de temps en temps visée par des remarques lors des contrôles de plus en plus fréquents de nos poubelles, il serait opportun de devenir les premiers bons élèves de cette opération. En effet cette démarche initiée par le SYndicat Départemental de traitement des Ordures Ménagères a pour objectif de réduire les déchets ménagers non recyclables et donc de maintenir le coût du ramassage à un niveau correct. MERCI de votre participation active à cette opération SYDOM.

Bulletin municipal n°90 octobre 2016

Directeur de la publication : Christian Vuillaume
Mise en page : Patrici Nicod IPNS (Imprimé par nos soins)
téléchargeable sur www.chateau-chalon.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'EAU : UN « JOUR SANS » INEXPLIQUÉ !

Si depuis trois ans notre distribution d'eau potable n'a pas connu de contrôles mettant en cause sa qualité, le prélèvement du mardi 4 octobre dont l'analyse nous est parvenue le jeudi 6 après midi nous a surpris. L'un des taux de coliformes dépassait le niveau acceptable et par prudence, nous avons prévenu par le réseau des conseillers municipaux les familles avec des bébés et les personnes âgées plus sensibles à ces effets, comme nous l'avait préconisé l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Aussitôt le maire a demandé qu'une nouvelle analyse soit diligentée dès le vendredi alors que l'ARS l'avait programmée après le week-end. Le laboratoire commandité a donc réalisé de nouveaux prélèvements le lendemain vers midi. En cas de problème nous devrions vous rappeler dès le dimanche, car ce type d'analyse nécessite deux phases l'une à 48 h et l'autre à 72h ! Nous avons reçu la nouvelle ce lundi 10 octobre à 15 h nous annonçant que la double analyse était tout à fait correcte et qu'aucune restriction de consommation était utile.

Que s'est-il passé ? Difficile de le dire et même le laboratoire n'a pu expliquer les résultats du premier prélèvement.

S'agit-il d'un épandage massif qui aurait touché notre source si précieuse ! Nous restons vigilants.

Il semblerait que quelques personnes n'ont pas été prévenues ce qui prouve que la pyramide pour informer n'a pas complètement fonctionné.

Aussi nous proposons à tous les foyers qui disposent d'internet de nous transmettre leur adresse mail afin de créer une liste qui devrait (peut-être) nous permettre de communiquer très rapidement si de telles informations étaient à transmettre.

Mais nous savons que cette solution fait déjà l'objet de critiques !

Alors il restera à ressortir le tambour du garde-champêtre !

Le conseil municipal du 27 octobre tentera de trouver une solution.

Pour information : les résultats d'analyse sont affichés au panneau municipal .

VIDANGE DU CHÂTEAU D'EAU

Mardi après midi, quelques personnes ont eu la gentillesse de nous prévenir qu'un important volume d'eau s'échappait à proximité du

château d'eau. Il s'agissait en fait d'une opération de vidange programmée pour le nettoyage des réservoirs, laquelle est effectuée par une entreprise spécialisée. Il est vrai que cette opération oblige à évacuer près de 150 mètres cubes d'eau en peu de temps, ce qui peut laisser l'impression d'une rupture de conduite. Mais difficile de nettoyer un réservoir sans le vider ! Merci de vos alertes sympathiques.

SE RAPPROCHER DOUCEMENT DU ZÉRO DÉCHET

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles, flacons et sacs en plastique pouvaient être déposés dans le bac BLEU aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages devaient être jetés avec les ordures ménagères, car le SYDOM ne disposait d'aucune filière de recyclage pour ces produits. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, le SYDOM (en collaboration avec Eco-Emballages) va élargir les consignes de tri : tous les emballages (pot de yaourt, écorecharge, barquette plastique...) vont pouvoir être déposés dans le bac BLEU !

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement sur notre commune se déroulera en début d'année 2017.

MINI MARCHÉ AUX CHRYSANTHÈMES

Samedi 29 octobre un producteur de fleurs s'installera sur la place de la mairie pour les personnes qui souhaitent se fournir pour fleurir les tombes.

LES BRANCHAGES QUI DÉPASSENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Quelques arbres ont tendance à se développer côté voie publique laissant des branches pendre en dehors de la propriété. Merci de prendre vos dispositions pour limiter ce développement.

DES TOURS OPÉRATEURS ÉTRANGERS TRÈS INTÉRESSÉS

Anglais, Russes, Polonais, Espagnols, Hollandais, Japonais, Chinois et Hongrois, ils étaient une quinzaine à venir découvrir le vignoble bourguignon et après Beaune et Macon les deux escales jurassiennes se situaient à Château-Chalon et Arbois. Au

programme : montrer ce que constitue une halte dans notre village avec les visites proposées. La dégustation du vin jaune et du vin de paille à la Maison de la Haute Seille a séduit ces organisateurs de voyages ; Les Espagnols ont évoqué Jerez et les Hongrois n'ont pu s'empêcher de parler de Tokay ; tous ont été séduits.

DISSOLUTION DE L'ASPECC

Lors de son assemblée extraordinaire du 16 avril 2016, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement de Château-Chalon a décidé de sa dissolution. L'ASPECC avait été créée en 2006 avec pour objectif la connaissance et la défense de notre héritage passé. Attentive aux risques et aux chances du temps présent, elle a œuvré avec vigilance pour que les générations futures trouvent toujours dans le village les conditions d'une existence empreinte de toutes les beautés naturelles et humaines. Parmi les initiatives de cette association qui s'est constituée lors de la construction de l'annexe de la maison Cartier, nous pouvons citer : la restauration d'œuvres d'art religieuses abandonnées dans l'ancienne cure avec contribution financière, mais aussi l'organisation de conférences-promenades à caractère historique, des soirées cabaret, des conférences artistiques et scientifiques et de nombreuses animations de qualité.

À l'occasion de cette dissolution la trésorerie de l'association a été partagée entre plusieurs destinataires parmi lesquels la commune qui a reçu un chèque de 750 €. Le maire a donc proposé au conseil municipal que cette somme participe au financement de la restauration d'une nouvelle œuvre de notre patrimoine. Il s'agirait de la statue de Sainte-Anne et la Vierge enfant (XVIIe siècle) qui dormait elle aussi dans le grenier de la cure. Un dossier de demande de subvention sera donc établi afin de réaliser ce projet en 2017 !

Le conseil municipal regrette cette disparition après celle de son président Michel Crespin et tient à remercier l'association pour sa contribution.

LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Elle se déroulera à 11 h 15 devant le Monument aux morts et sera suivie de l'apéritif offert par la municipalité au Foyer rural.